

Le 7 décembre 2016

[Traduction]

Immersion en français

M. Higgs : Le premier bulletin de la nouvelle année scolaire a été envoyé à la maison il y a quelques jours à peine. Ainsi, les parents d'enfants de la maternelle ont moins de deux semaines pour prendre une décision cruciale concernant les 12 prochaines années de l'éducation de leur enfant, à savoir l'inscrire en immersion précoce ou non. Ils ont de nombreuses préoccupations. Le personnel enseignant a de nombreuses préoccupations. Nous avons de nombreuses préoccupations. Des enseignants à la retraite ont de nombreuses préoccupations. J'aimerais vous faire part d'un paragraphe tiré d'une des lettres envoyées au premier ministre, au ministre de l'Éducation et à moi, ainsi qu'aux chefs des autres partis.

Deux districts scolaires anglophones ont demandé un délai. Ils sont présents sur le terrain. Ils comprennent les besoins et les conséquences de la mise en oeuvre du programme. Il faut tenir compte de leurs préoccupations. Une éducation de qualité pour les élèves du Nouveau-Brunswick ne devrait jamais être une question politique. [Traduction.]

Le paragraphe est tiré de la lettre des enseignants à la retraite.

Aujourd'hui, j'amorce la période des questions en demandant de nouveau au premier ministre de retarder la décision politique.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, nous nous sommes basés sur un rapport sanctionné par le gouvernement précédent. Ce rapport a été préparé par deux anciens ministres de l'Éducation, l'un conservateur et l'autre libéral.

[Traduction]

Nous avons fondé notre décision sur un rapport de 2012 qui avait été commandé par le gouvernement précédent au sein duquel le chef de l'opposition était ministre des Finances. Le rapport indiquait explicitement que l'immersion en français dès la 1^{re} année était la meilleure approche pour notre province. Il est important de noter que ce rapport a été préparé par deux anciens ministres de l'Éducation, l'un ayant fait partie d'un gouvernement libéral et l'autre, d'un gouvernement conservateur. Il est important de noter qu'ils étaient indépendants. Il est important de noter qu'ils ont consulté les gens du Nouveau-Brunswick, des enseignants, des éducateurs, des experts et des élèves. Nous avons donné suite au rapport de 2012. Nous avons pris un engagement en 2014, et nous l'honorons aujourd'hui, ici et maintenant.



M. Higgs : Le premier ministre parle souvent du rapport, un rapport qui mettait beaucoup l'accent sur une seule question. Nous n'avons pas donné suite à ce rapport. Nous ne l'avons pas inclus dans notre plateforme, car nous avons obtenu des réponses des enseignants travaillant dans les salles de classe. Nous nous préoccupons du fait que la stabilité était plus importante dans la classe. Comprendre les résultats obtenus en 3^e année était plus important pour les salles de classe que le fait, pour nous, de donner suite à un rapport dont la portée était très restreinte et se limitait à une seule question.

Ce que j'essaie de faire valoir, c'est que les gens ont des préoccupations. Les enseignants à la retraite en ont aussi beaucoup à dire sur le sujet. Il faut se rappeler qu'il y a plus de 2 700 experts reconnus et chevronnés. Collectivement, ils représentent pratiquement mille ans d'expérience en salle de classe. Lorsqu'ils parlent d'éducation, toute personne intelligente ferait bien d'écouter. Nos enseignants à la retraite ont écrit :

Il semblerait que le nombre d'inscriptions au programme d'immersion en français a été plus élevé lorsque le point d'entrée était en 3^e année que pendant la dernière année où le point d'entrée était en 1^{re} année.

Je parle de l'ancien point d'entrée.

Peut-on ainsi avancer que les parents étaient peut-être plus disposés à envisager l'immersion une fois que leur enfant maîtrisait les rudiments en littératie et en numératie dans sa langue maternelle? La réussite du point d'entrée en 3^e année a-t-elle été évaluée et comparée de façon sérieuse? [Traduction.]

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Je pense que nous pouvons conclure qu'un grand nombre de parents dans la province aimeraient inscrire leur enfant au programme d'immersion en français. Voilà qui est formidable. Un rapport publié en 2012 a conclu que la 1^{re} année est le meilleur moment pour offrir le programme d'immersion en français.

Je ne comprends toujours pas, et je suis encore très surpris que les parlementaires du côté de l'opposition essaient de faire comme si le rapport en question n'existait pas. Lorsqu'il leur arrive d'admettre qu'il existe, ils mettent en doute sa crédibilité. C'est leur gouvernement qui a approuvé le rapport. C'est leur gouvernement qui a défini les paramètres du rapport. C'est leur gouvernement qui a choisi les personnes responsables de préparer ce rapport. Le processus était impartial et indépendant. Les responsables ont écouté des parties prenantes dans l'ensemble de la province. Ils ont écouté des enseignants, des éducateurs et des gens qui ont à coeur l'avenir de notre province et qui veulent que notre système d'éducation fonctionne bien. Ils ont conclu que le rétablissement en 1^{re} année du point d'entrée au programme d'immersion en français constitue la meilleure approche pour notre province. C'est donc ce que nous faisons.



M. Higgs : Il est toujours commode de s'appuyer sur un rapport, de revenir à un rapport de portée restreinte. Jetez un coup d'oeil aux statistiques actuelles. Les gens sont nombreux à dire que le changement prévu est une erreur et que nous avons besoin de stabilité.

Tout le monde sait que, sans données comparables d'une classe de finissants ayant fait l'expérience d'un point d'entrée au programme en 3^e année, aucune comparaison sérieuse ne peut être établie. Nos enseignants à la retraite — les 2 700 personnes chevronnées et plus qui ont de l'expérience en salle de classe — écrivent :

Les changements significatifs et durables prennent du temps. Il faut une planification minutieuse. [Traduction.]

Il faut une planification minutieuse. De son propre aveu, le premier ministre n'a pas de plan ni de ressources en place en vue du changement draconien et d'ordre politique. L'année scolaire 2017 commence dans moins de neuf mois. Les affirmations du premier ministre selon lesquelles des ressources et un plan seront en place sonnent faux. Si le premier ministre ne veut écouter personne d'autre, écouterait-il nos enseignants à la retraite qui, chose inouïe, ont écrit une lettre pour demander une certaine stabilité dans nos salles de classe? Suspendra-t-il le changement prévu au programme d'immersion précoce et laissera-t-il les faits parler d'eux-mêmes? Merci.

L'hon. M. Gallant : Il est intéressant de voir le chef de l'opposition choisir soigneusement les faits dont il veut tenir compte. La réalité, c'est qu'un rapport indépendant et impartial a été préparé en 2012 par deux anciens ministres de l'Éducation de notre province, l'un conservateur et l'autre libéral. Ces derniers ont écouté les gens du Nouveau-Brunswick. Ils ont écouté les experts et ils ont eux-mêmes conclu que rétablir en 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion en français constituait la bonne approche pour le Nouveau-Brunswick. Le rapport avait été commandé par le gouvernement au sein duquel le chef de l'opposition était ministre des Finances. Le chef de l'opposition ne peut pas choisir soigneusement les faits dont il veut tenir compte. Voilà la réalité.

Maintenant, nous ferons tout ce qui est possible en tant que gouvernement pour essayer d'atténuer certains des défis causés par notre ancienne approche à l'égard de l'immersion en français dès la 1^{re} année. Nous sommes conscients que des défis se posent. Nous avons pris l'engagement d'investir davantage en éducation. Nous avons pris l'engagement de faire tout en notre pouvoir pour atténuer les défis dans la mesure du possible, et nous sommes convaincus que, en investissant davantage en éducation, nous donnerons à nos enfants le système qu'ils méritent.

M. Higgs : Il est ironique que le premier ministre accorde autant d'attention à un rapport de portée restreinte qui, manifestement, ne faisait même pas partie de son plan d'éducation de 10 ans. Même la coprésidente a dit : Nous voulons la stabilité avant tout ; nous ne croyons pas qu'il faut mettre en oeuvre un changement comme celui-ci qui perturbera les classes.



Nous ne disposons pas des faits au sujet de l'immersion à partir de la 3^e année, mais le premier ministre insiste vraiment sur les faits. Je veux encore évoquer la sagesse de nos enseignants à la retraite. Ces derniers font remarquer ceci :

Les enseignants, les administrateurs scolaires et le personnel de soutien vivent tous les jours la réalité de leur communauté scolaire et de leur salle de classe. Ils appliquent des principes et les transposent dans la réalité. Ils connaissent les ressources et le soutien dont il faut tenir compte et qu'il faut mettre en place. [Traduction.]

Je suis entièrement d'accord. Comme nous le savons, nos enseignants, nos administrateurs et notre personnel de soutien sont réduits au silence, car ils craignent pour leur emploi et leur carrière s'ils expriment leur point de vue. Le premier ministre a-t-il considéré davantage mon offre d'aider à mettre en place un mécanisme — un mécanisme qui ira au-delà des mandats politiques et qui permettra aux experts de l'heure de transmettre leur sagesse et leurs connaissances et de faire du système le meilleur...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Il est vraiment intéressant d'entendre le chef de l'opposition. D'une part, dans un argument, il dit que les résultats que nous obtenons au sein de notre système d'éducation ne sont pas ceux que nous voulons. Il a l'audace de qualifier notre système d'éducation de brisé. D'autre part, le même jour, dans l'argument suivant, il prône ensuite la stabilité. Nous n'offrirons pas le genre de stabilité qui nous donnera les mêmes résultats, résultats que nous voulons tous améliorer. Nous offrirons une stabilité au moyen du changement et de la réforme de notre système d'éducation qui a été présentée dans notre plan d'éducation de 10 ans.

[Original]

Une des raisons pour lesquelles nous avons élaboré des plans d'éducation décennaux, avec l'aide de l'opposition, c'est pour apporter de la stabilité au système. Toutefois, nous n'allons pas accepter le statu quo, parce que ce dernier ne nous offre pas les résultats que nous voulons pour nos jeunes.

[Traduction]

Nous avons en place un plan d'éducation de 10 ans. Il apportera la stabilité, et nous ferons des investissements records pour nous assurer d'obtenir les résultats voulus.

M. Higgs : Nous sommes d'accord. Mettons l'accent sur le plan de 10 ans. Le premier ministre dit : Nous voulons la stabilité. Concentrons-y nos efforts. Le premier ministre dit : Le nouveau programme donnera lieu à des changements. Refaire ce que nous avons fait 10 ou 15 ans passés n'est pas la solution pour l'avenir. Nous n'avons pas obtenu les résultats qu'il nous fallait à ce moment-là. Les résultats que nous obtenons en 3^e année semblent meilleurs en raison



d'une participation plus élevée, mais, dans l'ensemble, ils sont piteux. Notre système est vraiment brisé.

Au moment où les familles sont prises dans le tourbillon du temps des fêtes, les parents d'enfant de la maternelle doivent aussi penser à l'immersion précoce. Ils se sont fait dire de décider d'ici au 20 décembre s'ils veulent inscrire ou non leur enfant au programme d'immersion débutant en 1^{re} année. Ils se sont fait dire d'avoir confiance dans le discours vide du premier ministre selon lequel un plan et des ressources seront en place. Ils se sont fait dire de ne pas tenir compte de l'avis de notre personnel enseignant, des milliers d'enseignants à la retraite, des conseils d'éducation de district et des parents lorsqu'il est question de la meilleure éducation possible pour leur enfant. C'est un fardeau terrible à imposer aux parents. Le premier ministre donnera-t-il la priorité à nos enfants avant de la donner à la politique et suspendra-t-il le changement d'ordre politique prévu en 1^{re} année...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Le chef de l'opposition dit qu'il s'agit d'une décision politique, mais il ne peut même pas avoir la courtoisie d'admettre qu'un rapport, sanctionné par le gouvernement précédent, a donné la suggestion et la recommandation de remettre le point d'entrée de l'immersion française précoce en 1^{re} année.

Il s'agit non pas d'une décision politique, mais plutôt d'une décision qui va aider nos jeunes. C'est une décision qui montre que nous sommes à l'écoute des gens du Nouveau-Brunswick ; c'est une décision qui a été recommandée dans un rapport non partisan et indépendant.

[Traduction]

Je dois demander au chef de l'opposition de dire à la population du Nouveau-Brunswick pourquoi il est si obsédé par les seules déclarations qu'il fait à propos de notre système d'éducation, soit que le système est brisé, selon lui, que l'immersion en français est la cause de tous les problèmes et défis avec lesquels nous sommes aux prises au sein de notre système d'éducation, et que nous n'assurons pas la stabilité. Pourtant, il veut changer le système au complet. Pourquoi affirme-t-il que nous ne devrions pas investir davantage en éducation?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Higgs : Plus tôt, le premier ministre a dit : Nous voulons prendre des décisions fondées sur des faits. Moins de 10 % de nos enfants qui terminent le programme d'immersion en français atteignent la norme provinciale, et cette norme n'est pas assez élevée pour que les gens puissent obtenir un emploi dans la province. Vous dites que c'est correct. Je ne pense pas que c'est correct. Après 40 ans d'existence du programme, 70 % des enfants inscrits dans un



système anglophone sont encore très loin de devenir bilingues. Croyons-nous que c'est correct? Je ne crois pas que c'est correct. Il y a le ministre de l'Éducation qui dit que la médiocrité est acceptable, que ce n'est pas un problème pour notre province et qu'il faut le prendre comme exemple, car il a été élu plusieurs fois.

Je pense que nous devrions viser le premier rang et non la médiocrité. Je pense que nous devrions être en tête dans la province. Vous proposez un plan de 10 ans. Je veux en faire partie. Je veux approuver un plan qui ne permet pas d'ingérence politique dans la salle de classe pour aller de l'avant. Ne le bâclons pas. Nous avons actuellement l'occasion de créer un pont vers les classes de l'avenir. Monsieur le premier ministre, voyons à son bon fonctionnement.

L'hon. M. Gallant : L'obsession du chef de l'opposition pour l'immersion en français est inquiétante. Sa façon d'utiliser l'immersion comme bouc émissaire pour les défis avec lesquels notre système d'éducation est aux prises est inquiétante. Le fait qu'il essaie de brouiller les pistes et de donner l'impression qu'il n'y a pas de plan est très inquiétant. Où était-il au cours des deux dernières années? Nous avons travaillé fort, avec des parlementaires du côté de l'opposition qui plus est, afin d'élaborer des plans d'éducation de 10 ans. Le chef de l'opposition parle comme s'il ne sait même pas qu'ils existent.

La seule fois où aucun plan n'était en vigueur, c'était lorsqu'il était ministre des Finances. La seule raison pour laquelle nous sommes aux prises avec des défis dans notre système à l'heure actuelle — je devrais plutôt dire la principale raison —, c'est parce qu'il a réalisé des compressions en éducation lorsqu'il était ministre des Finances. Maintenant, il a l'audace de qualifier le système de brisé après avoir réalisé des compressions en éducation. Il a l'audace d'affirmer que l'immersion en français est la cause et la source de tous nos défis. Il a l'audace d'affirmer que nous avons tort de dire que nous voulons investir plus en éducation qu'aucun autre gouvernement dans l'histoire de notre province.

M. Higgs : Je comprends la façon de penser des gens d'en face. Ils ne font que dépenser de l'argent et espérer que la situation s'améliorera. Le ministre de l'Éducation et le premier ministre ont déclaré que le plan doit être élaboré pour modifier le programme d'immersion en français.

Oui, je me concentre sur notre système dans son entier. En plus de ne pas atteindre nos normes et ne pas devenir une province bilingue — comme nous devrions l'être sans problème après 40 ou 50 ans —, où tous les enfants deviennent bilingues et le sont toujours au moment de recevoir leur diplôme, nos résultats dans les matières scolaires, soit les mathématiques et les sciences, se classent au neuvième rang au pays. C'est inacceptable. Alors, pourquoi ne travaillerions-nous pas à l'unisson sur un plan à long terme? Votre propre coprésidente a dit : Ne perturbez pas le système, ne mettez pas la pagaille dans les classes en apportant des changements qui ne sont pas bien planifiés ni bien réfléchis. Comprenez les faits liés au programme actuel avant d'en introduire un autre.



Vous disposez de tous les faits, et il y a une foule de gens qui disent de ne pas aller de l'avant ; pourtant, vous, de manière éhontée, vous poursuivez en disant que vous apporterez le changement, et ce, en raison d'une décision politique. Nous voilà repartis.

Le président : Le temps est écoulé.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, le chef de l'opposition n'a pas posé de question, mais je dois réagir à ses commentaires.

[Traduction]

D'abord, le chef de l'opposition veut approuver un plan d'éducation de 10 ans. Eh bien, il aurait dû faire son travail de député au cours des 10 dernières années et participer au processus que nous avons mis en place pour élaborer nos plans d'éducation de 10 ans. D'autres parlementaires du côté de l'opposition l'ont fait. Peut-être que le chef de l'opposition était trop occupé à mener sa course à la direction.

Nous avons mis en place un bon processus et nous avons présenté de solides plans d'éducation de 10 ans qui offrent la stabilité dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Le chef de l'opposition dit qu'il parle du système dans son entier. Compte tenu des 10 dernières périodes de questions, je pense que le chef de l'opposition est manifestement obnubilé par une seule chose. Il est obnubilé par l'immersion en français, et il essaie d'insinuer qu'elle est à l'origine de tous les défis auxquels nous nous heurtons au sein de notre système d'éducation.

Enfin et surtout, le chef de l'opposition démontre encore clairement ce qui nous distingue des gens d'en face. Ce qui nous distingue, c'est qu'il veut faire des compressions dans l'éducation et pense qu'il y a assez d'argent dans l'éducation, tandis que nous voulons investir davantage à cet égard.

M. Higgs : Il y a bel et bien une distinction et elle est très claire. Je veux obtenir des résultats qui profitent à la province. Je veux obtenir des résultats mesurables, non pas des résultats qui sont simplement improvisés ou inventés. Je veux souligner un fait en éducation parce que nous n'obtenons pas de résultats. Je veux souligner que nos enfants peuvent faire mieux. Nos enfants peuvent être les meilleurs du pays.



Cependant, que voulons-nous faire, nous dit-on? Dépenser de l'argent. Les gens seront soulagés parce que de l'argent sera consacré au système d'éducation. Nous ne voulons pas écouter les enseignants, nous dit-on. Que savent-ils au sujet de l'enseignement? Qu'a dit le président de la NBTA? La dernière chose que le personnel enseignant a la possibilité de faire, c'est d'enseigner.

Quel est le problème? Il ne suffit pas d'y consacrer plus d'argent et d'espérer que tout ira pour le mieux ou, plus important encore, d'y consacrer de l'argent comme cela a déjà été fait et d'espérer que tout aille pour le mieux ; le problème est plus sérieux. Nous pouvons remédier à la situation, mais nous ne pouvons pas y arriver en faisant continuellement de la politiciannerie et en évitant les problèmes. Je n'éviterai pas les problèmes. Nos enfants peuvent être meilleurs, et je veux me battre pour eux. Monsieur le premier ministre, il nous faut agir.

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, le chef de l'opposition n'a posé aucune question. S'il le veut, nous pouvons changer le nom de la période des questions à la période des déclamations.

Je ne comprends pas comment le député d'en face peut prendre la parole pour nous faire des remontrances sur les résultats. Quand il était ministre des Finances, il n'a atteint aucun de ses objectifs de réduction du déficit. Nous les atteignons tous.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Pour notre part, nous investissons davantage dans l'éducation et les soins de santé et nous faisons croître l'économie à un rythme record.

Je ne vais même pas prendre le temps de passer en revue le bilan économique du chef de l'opposition parce que je ne veux pas le mettre dans l'embarras aujourd'hui, mais je vais parler du nôtre. En 2015, l'économie a connu une croissance de 2,3 %. En travaillant avec les gens du Nouveau-Brunswick, nous avons connu le taux de croissance économique le plus élevé depuis 2004 et le troisième en importance au Canada. Nous avons augmenté les salaires le plus rapidement au Canada. C'est ce que nous faisons, et nous investissons davantage au chapitre de l'éducation et des soins de santé et assainissons nos finances.

Économie

M. Higgs : Justement, parlons d'économie. Notre bilan mesurait réellement le rendement. Les parlementaires d'en face inventent leur bilan. La vérificatrice générale n'approuve pas le bilan. Richard Saillant n'approuve pas le bilan. Les gens d'en face inventent un déficit, puis ils éliminent une réserve pour éventualités afin de donner l'impression que le déficit diminue. Ils déclarent qu'ils ont connu un excellent taux de croissance. L'industrie pétrolière et le secteur forestier en sont la cause. De quoi les gens d'en face parleront-ils l'année prochaine? Le plan ne



prévoit rien qui entraînerait effectivement des changements. À l'époque de notre bilan, les changements qui avaient lieu étaient clairs. Les choses s'amélioraient.

Tout ce que je veux, c'est nous aider à prendre une autre direction où les résultats se mesurent par un vrai rendement, et non par un rendement inventé par le Cabinet du premier ministre. Nous sommes témoins de cachotteries. Ce sont des cachotteries qui détournent l'attention des vraies questions. Nous continuerons à nous concentrer sur les vraies questions, car c'est en les abordant que nous remédierons à la situation de la province. Monsieur le premier ministre, mesurons le vrai succès, non pas le succès inventé par votre cabinet.

L'hon. M. Gallant : Aucune question n'a encore été posée, mais c'est fantastique. C'est formidable.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Je parlerais du bilan de l'ancien ministre des Finances n'importe quand. D'après son bilan, il n'a atteint aucun de ses objectifs de réduction du déficit, mais il a tout de même fait des compressions dans l'éducation. Il n'a pourtant jamais investi dans les soins de santé. Je parlerai longtemps de son bilan économique en tant que ministre des Finances, car nous avons connu le pire taux de croissance économique depuis une génération sous son gouvernement, lorsqu'il était ministre des Finances. Le chef de l'opposition ne comprend tout simplement pas. La prospérité ne s'obtient pas à coups de compressions. Il faut réaliser des investissements stratégiques.

En fait, de 2006 à 2014, le taux de croissance cumulatif de la province s'élevait à environ 2 %. En 2015 seulement, nous avons fait croître l'économie de 2,3 %. Il s'agit du taux de croissance le plus rapide depuis 2004 et du troisième en importance au pays. Voilà pour ce qui est de nos résultats mesurables.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

Travail sécuritaire NB

M. Oliver : Évidemment, l'importante augmentation des cotisations de Travail sécuritaire NB, qui ont grimpé en moyenne de 33 %, suscite beaucoup de préoccupations. Le ministre responsable a choisi de se servir de ses relations dans les médias pour attaquer et accuser Travail sécuritaire NB tout en se déroband à la responsabilité. Voilà une des rares choses que le gouvernement actuel semble avoir perfectionnée.



Joel Richardson, de CME, a dit que les augmentations massives des cotisations versées en cas d'accident du travail, qui n'ont pratiquement pas été annoncées, compromettent la capacité de chaque employeur à couvrir ses coûts d'exploitation. J'aimerais demander au ministre de nous aider à comprendre la chronologie à ce sujet. Quand le ministre a-t-il appris que les taux de cotisation augmenteraient? Quand a-t-il rencontré la commission pour discuter de l'augmentation?

[Original]

L'hon. M. Arseneault : Je trouve cela un peu ironique que l'opposition nous pose des questions sur Travail sécuritaire NB et nous attaque politiquement par rapport à ce dossier alors que, vraiment, si nous voulons regarder la racine d'une partie des défis auxquels est confrontée cette société de la Couronne, nous verrons que c'est la faute des Conservateurs.

Lorsque les Conservateurs formaient le gouvernement, en 2013, ils ont déposé un projet de loi pour faire des changements à la première phase de l'ensemble des recommandations. Cela a eu un impact d'au-delà de 40 millions de dollars sur les finances de Travail sécuritaire NB. Ce sont des situations que doit gérer cette société de la Couronne.

Au bout du compte, ce qui est très important, c'est de s'assurer que les prestations sont disponibles pour les travailleurs qui sont blessés en milieu de travail. En même temps, il faut le faire de façon responsable pour s'assurer que les taux payés par les employeurs sont abordables. Il faut aussi s'assurer que la caisse des accidents est durable. C'est un dossier très complexe, et nous n'avons pas besoin d'y mettre de la politique.

[Traduction]

M. Oliver : Lorsque le ministre a discuté de l'importante augmentation du taux avec les membres du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, je suis certain qu'ils étaient bien préparés. Je suis également certain qu'ils se seraient présentés à la réunion en ayant des recommandations à faire examiner par le ministre.

Un domaine préoccupant dont nous avons eu vent par l'intermédiaire des médias était la diminution des revenus de placement. Bien sûr, nous savons tous que le rendement du capital investi fluctue. Toutefois, il semble que l'augmentation du taux ait été fondée sur une année où les résultats étaient décevants. Je crois comprendre que, selon les prévisions, il était nécessaire d'augmenter le taux, mais une augmentation si importante du taux était-elle nécessaire sans établir une tendance sur trois à cinq ans? De fait, si on prend 2008, année où les pertes de placement étaient parmi les pires que nous ayons connues, l'ajustement du taux a été très minime. Le conseil d'administration a-t-il fait des recommandations en vue de contenir les coûts, et le ministre nous fera-t-il part de toutes les recommandations du conseil d'administration en vue de contenir les coûts et les taux?



L'hon. M. Arseneault : Encore une fois, la question est ironique puisqu'elle vient des gens de l'opposition. Ils font partie du problème. Ce sont eux aussi qui ont créé le problème. Lorsqu'ils ont procédé à l'examen interne en 2013, sous l'ancien gouvernement et l'ancien ministre, ils ont instauré une méthode en trois étapes. Ils ont présenté une mesure législative qui a eu des répercussions énormes sur les activités de Travail sécuritaire NB. Aujourd'hui, Travail sécuritaire NB ressent le contrecoup de certaines des conséquences imprévues, soit un montant dépassant 40 millions de dollars. Les gens d'en face faisaient partie de ce gouvernement. Le député qui pose la question était membre du conseil d'administration qui était au courant de tout ce qui se passe aujourd'hui.

On a un député du côté de l'opposition qui présente une mesure législative visant un ajout relativement à l'ESPT. Je suis favorable à la mesure. Le plus d'avantages assurés que nous pouvons obtenir pour les travailleurs blessés... Je suis favorable à la mesure. Toutefois, nous devons aussi nous rendre compte que, lorsque l'on augmente les prestations, il y a des répercussions sur les taux. C'est vraiment bas de la part des gens d'en face d'essayer de rejeter le blâme sur le gouvernement alors qu'ils font partie du problème. Je crois vraiment qu'il n'y a pas...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Oliver : Le mandat de Travail sécuritaire NB est de représenter les parties prenantes, de faire des recommandations et de donner des conseils au gouvernement en matière de mesures législatives. De telles recommandations ont-elles été faites au gouvernement Gallant en raison des augmentations massives qui alourdissent le fardeau financier des créateurs d'emplois au Nouveau-Brunswick? Travail sécuritaire NB s'est-il adressé au gouvernement pour le conseiller relativement à des mesures législatives qui pourraient alléger le fardeau que ces augmentations massives imposent à notre fragile économie? Surtout, le ministre est-il disposé à modifier la loi afin de protéger tant nos travailleurs que nos employeurs?

Le premier ministre est toujours à citer des chiffres sur l'emploi, et, étant donné ce qui a été véhiculé dans les médias dernièrement, l'effet que la mesure aura sur le nombre d'emplois est ce qui nous préoccupe de ce côté-ci de la Chambre. Tout récemment, nous avons lu qu'une compagnie réexamine son projet de déménager son siège social au Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas le message que nous devons envoyer aux employeurs de la province. Le ministre pourrait-il faire des observations sur la question?

L'hon. M. Arseneault : Je ne sais pas où était le député d'en face au cours des dernières semaines. J'ai procédé à des changements. J'ai présenté le projet de loi 15, qui apportera un certain nombre de changements en vue de corriger les conséquences imprévues provoquées par l'ancien gouvernement.

J'ai effectivement rencontré le conseil d'administration. Je l'ai rencontré plus tôt cette année. Nous avons discuté de nombreuses questions et de ses préoccupations. J'ai effectivement oui dire que le taux pourrait augmenter d'une telle ampleur. On a dit que l'augmentation ne se



produirait pas, mais, malheureusement, elle s'est produite, et je suis très déçu. Je l'ai dit publiquement. En plus de rencontrer Travail sécuritaire NB, j'ai aussi rencontré le Tribunal d'appel. J'ai rencontré le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. Savez-vous ce que nous avons fait comme gouvernement? Nous avons présenté des changements, soit le projet de loi 15. J'espère que nous aurons l'appui de l'opposition.

Encore une fois, la question est très complexe. Elle est très importante pour les gens du Nouveau-Brunswick ainsi que pour les travailleurs blessés. Je veux faire en sorte que nous ayons les meilleures prestations possible pour eux et qu'ils puissent y avoir accès en temps utile. C'est ce que nous essayons de faire avec les meilleurs taux abordables qui soient, et nos taux sont toujours parmi les plus bas du pays.

Déneigement

M. Jeff Carr : J'ai quelques brèves questions pour le ministre des Transports et de l'Infrastructure. La semaine dernière, nous avons connu notre première tempête hivernale importante ici, dans le centre et le sud du Nouveau-Brunswick. Les travaux de déneigement dans beaucoup de subdivisions, ou dans toutes les subdivisions, dans de nombreuses circonscriptions de la région de la capitale sont adjugés au moyen d'appels d'offres. Ils sont confiés à des entrepreneurs privés. La situation n'est pas nouvelle, car le processus est en vigueur depuis plusieurs années. Cette année, les contrats n'ont pas été respectés, et les obligations prévues au titre des appels d'offres n'ont pas été honorées lors de la première tempête.

Il s'est écoulé plusieurs heures après la fin de la tempête avant que la première machine se rende dans les subdivisions. De tels retards entravent beaucoup l'économie. Nos premiers intervenants ne peuvent se rendre aux urgences. Je me demande simplement si le ministre peut nous dire aujourd'hui quelles mesures il a prises jusqu'ici, pour les mettre en oeuvre au ministère, afin que la situation ne se reproduise pas.

L'hon. M. Fraser : Je veux remercier le député d'en face de la question. Elle est très importante. De toute évidence, nous sommes en hiver. La sécurité est toujours notre priorité absolue au ministère des Transports et de l'Infrastructure afin que nos routes et nos ponts, notre réseau routier, soient sûrs et fiables pour le public voyageur.

Des problèmes sont survenus au cours de la première tempête. De fait, j'ai passé une heure et demie au standard téléphonique à prendre les appels de gens des quatre coins de la province. J'ai entendu parler de certains des problèmes survenus dans certaines régions de la source même. J'en suis très conscient, et j'ai parlé à tous les ingénieurs de district dans l'ensemble de la province. Bien sûr, ils examinent la situation et veilleront à travailler avec application avec tous les entrepreneurs qui ont obtenu les contrats de déneigement dans les diverses régions de la province pour que ces derniers respectent leurs obligations au titre des contrats obtenus.



Merci pour la question. Nous maîtrisons la situation. Nous continuerons le travail par l'intermédiaire des ingénieurs de district qui sont responsables de l'entretien des routes.

M. Jeff Carr : Merci pour la réponse. Voici exactement ce que j'aimerais savoir. Les contrats en question comprennent des pénalités pour les entrepreneurs. Les entrepreneurs doivent présenter au ministère, au gouvernement, leurs niveaux d'assurance ainsi que les listes du matériel qu'ils auront à leur disposition, et il faut que cela se fasse à certaines dates. Des pénalités sont prévues s'il est établi que certaines des clauses n'ont pas été respectées, comme celle portant sur l'accès rapide au matériel afin de déneiger les routes pour que nos premiers intervenants, nos médecins et notre personnel infirmier puissent se rendre au travail et pour que notre cargaison la plus précieuse, soit nos élèves et leurs éducateurs, puissent se rendre à l'école. Les pénalités sont très sévères, et il faut les faire respecter.

Je veux savoir aujourd'hui si le ministre examinera la question et veillera à ce que les pénalités soient imposées afin que la situation ne se reproduise pas pour les gens du Nouveau-Brunswick de nos régions rurales.

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Fraser : Le ministère des Transports et de l'Infrastructure est responsable de 22 847 km de routes dans la province, de 3 226 ponts ainsi que de 3 057 grands ponceaux et de plus de 235 000 petits ponceaux. Notre responsabilité est énorme. À l'heure actuelle, notre programme d'entretien hivernal est en cours. Nous ne prenons pas les préoccupations soulevées à la légère, et c'est pourquoi j'ai personnellement passé une heure et demie à prendre les appels de gens du Nouveau-Brunswick le jour de la première tempête. J'ai entendu de la source même certaines des préoccupations soulevées.

Je tiens à féliciter le personnel du ministère des Transports et de l'Infrastructure qui travaille extrêmement fort pour assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick et du public voyageur dans l'ensemble de notre province. Encore une fois, pour ce qui est des contrats qui ont été attribués, les entrepreneurs doivent respecter les obligations prévues dans ces contrats. Notre ministère veillera, par l'intermédiaire des ingénieurs de district, à ce que cela se produise.

M. Jeff Carr : Je peux concevoir que le ministre a la situation à coeur. Toutefois, je veux m'assurer qu'il transmet le message aux personnes responsables de s'occuper de la situation, que celle-ci est grave pour les contribuables du Nouveau-Brunswick. Les gens dans les subdivisions paient les mêmes impôts que les gens qui demeurent le long de routes de classe A. Une directive est en place, une directive énonçant les normes minimales pour le déneigement des routes en question, et elle doit être respectée.

Ce serait vraiment utile si le ministre organisait une rencontre avec le personnel des districts, les entrepreneurs responsables et les parlementaires touchés qui représentent les secteurs négligés. Le ministre accepterait-il mon offre et nous inviterait-il tous à une rencontre avec le personnel des districts et les entrepreneurs visés pour que nous puissions mettre en commun



nos questions et nos plaintes afin de voir comment nous pourrions intervenir pour que les gens obtiennent en temps utile le service qui leur revient, qui leur est fourni et qu'ils s'attendent à recevoir?

L'hon. M. Fraser : Voilà une stratégie assez originale proposée par le député d'en face. La réunion a déjà eu lieu, et nous avons rencontré les ingénieurs dans l'ensemble de la province. Ils ont déjà tenu des rencontres avec les entrepreneurs là où des problèmes sont survenus. Ce que je trouve plutôt original, c'est que, si le député d'en face était réellement préoccupé par la situation, il aurait dû communiquer avec moi, téléphoner au ministère ou à l'ingénieur local, tout comme l'ont fait les gens du Nouveau-Brunswick qui m'ont téléphoné lorsque je prenais les appels au standard pendant la première tempête de neige plus tôt cette semaine, au lieu de prendre la parole à l'Assemblée législative pour tenter de réaliser des gains politiques.

Encore une fois, je veux réaffirmer que je suis très fier de toute l'équipe, laquelle est composée de plus de 1 700 employés au ministère des Transports et de l'Infrastructure qui travaillent extrêmement fort. Je trouve assez originale la manière dont le député d'en face a abordé la question au lieu de communiquer avec son ingénieur local. Il a le numéro. S'il ne l'a pas, je le lui enverrai.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Fraser : Le personnel est là pour travailler pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Merci.

